

FORMULAIRE D'IDENTIFICATION DES PERSONNES POLITIQUEMENT EXPOSEES

Sur la base de la demande de prêt que vous avez remplie, vous avez été identifié(e) comme « personne politiquement exposée » (PPE), membre de la famille d'une PPE, ou personne étroitement associée à une PPE. Conformément à la loi en vigueur, nous sommes par conséquent tenus de vous demander des renseignements complémentaires en vue de compléter votre identification.

Nom	
Prénom(s)	
Lieu et date de naissance	

Exercez-vous ou avez-vous exercé au cours des deux dernières années un mandat politique ou une fonction publique à un niveau régional, national ou international ? Si oui, veuillez remplir les informations ci-dessous.

OUI NON

Mandat ou fonction	
Description de la fonction	
Pays d'exercice	
Période concernée	

Un membre de votre famille ou une personne à laquelle vous êtes étroitement associé(e), exerce-t-il(elle) ou a-t-il(elle) exercé au cours des deux dernières années un mandat politique ou une fonction publique à un niveau régional, national ou international ? Si oui, veuillez remplir les informations ci-dessous.

OUI NON

Nom et prénom(s) de la personne concernée	
Lien avec cette personne	
Mandat ou fonction	

Description de la fonction	
Pays d'exercice	
Période concernée	

Date:

Nom et signature du déclarant:

Qu'est-ce qu'une « personne politiquement exposée » (PPE) ?

Une PPE est une personne physique qui occupe ou a occupé une fonction publique importante et, notamment (sans être limité à):

- a) les chefs d'Etat, les chefs de gouvernement, les ministres et les secrétaires d'Etat;
- b) les parlementaires ou les membres d'organes législatifs similaires;
- c) les membres des organes dirigeants des partis politiques;
- d) les membres des cours suprêmes, des cours constitutionnelles ou d'autres hautes juridictions, y compris administratives, dont les décisions ne sont pas susceptibles de recours, sauf circonstances exceptionnelles;
- e) les membres des cours des comptes ou des conseils ou directoires des banques centrales;
- f) les ambassadeurs, les consuls, les chargés d'affaires et les officiers supérieurs des forces armées;
- g) les membres des organes d'administration, de direction ou de surveillance des entreprises publiques;
- h) les directeurs, les directeurs adjoints et les membres du conseil d'une organisation internationale, ou les personnes qui occupent une position équivalente en son sein.

Qui est considéré comme un « membre de la famille des PPE » ?

- 1° le conjoint ou une personne considérée comme l'équivalent d'un conjoint;
- 2° les enfants et leurs conjoints, ou les personnes considérées comme l'équivalent d'un conjoint;
- 3° les parents.

Qui est considéré comme une « personne étroitement associée aux PPE » ?

- 1° toute personne physique connue pour être, conjointement avec une personne visée, le bénéficiaire effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique ou pour entretenir toute autre relation d'affaires étroite avec une personne politiquement exposée;
- 2° toute personne physique qui est le seul bénéficiaire effectif d'une personne morale ou d'une construction juridique connue pour avoir été créée, dans les faits, dans l'intérêt d'une personne politiquement exposée.